

Commune de VIGNALE (Haute-Corse)

Etude de Maîtres Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA
Notaires associés
1 Rue Luigi Giafferi, 20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62
Email : pauline.guidez.20025@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 31 août 2026

Suivant acte reçu par Me Thomas LEANDRI, Notaire à BASTIA, 1 rue Luigi Giafferi il a été dressé conformément à l'art 1 de la loi du 06/03/2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272.

Identité du bénéficiaire de la prescription.

Monsieur Thierry Nicolas GIROLAMI, informaticien, demeurant à MONTIGNY LE BRETONNEUX (Yvelines), 17, Rue de Plougastel.
Né à PARIS 20EME ARRODISSEMENT (75020), le 02 janvier 1965.
Célibataire.

Désignation des Biens :
Immeuble article un

DÉSIGNATION

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIGNALE (HAUTE-CORSE) 20290 20 RUE CENTRALE.

Une construction édifiée sur un terrain situé à VIGNALE (HAUTE-CORSE), Lieudit SANT ALESIO.

Ladite maison élevée d'un rez de chaussée, deux étages et greniers au-dessus.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	581	20 RUE CENTRALE	00 ha 03 a 36 ca

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro quatorze (14)

Un appartement sis au niveau 3 traversant Est-Ouest auquel on accède par une porte côté Nord comprenant : un hall d'entrée, une cuisine, une salle de séjour, une salle d'eau et deux chambres.

Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Lot numéro quinze (15)

Les greniers au-dessus du lot 14.

Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Lot numéro seize (16)

Au niveau un, une cave, la seconde côté Est.
Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Immeuble article deux**DÉSIGNATION**

A VIGNALE (HAUTE-CORSE) 20290 Lieu-dit Carpinetto - Gargalo - Vassetto - Saleccia.

Des parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	BND
A	176	CARPINETTO	00 ha 00 a 29 ca	
A	191	CARPINETTO	00 ha 93 a 40 ca	BND
A	192	CARPINETTO	00 ha 06 a 01 ca	
A	762	GARGALO	00 ha 03 a 40 ca	BND
A	763	GARGALO	00 ha 06 a 44 ca	
A	770	GARGALO	00 ha 02 a 04 ca	BND
A	826	VASSETTO	01 ha 07 a 94 ca	
C	415	SALECCIA	00 ha 31 a 31 ca	BND

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Thomas LEANDRI